

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 12924
LYON

3968041

Dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY
n° de gestion : 1992B03008
n° d'identification : 329 425 128
n° de dépôt : A2011/012924
Date du dépôt : 30/05/2011
Pièce : ordonnance du Président

SAONE RHONE

11 09 963

11 145 0002

25 MAI 2011 10214452

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE METZ

Le soussigné :

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, demeurant à SAINT ANDEOL LE CHATEAU (69700)
392, Rue de la Jouannes,

agissant en qualité de Président de la société **INDICIA BIOTECHNOLOGY**, société anonyme au capital de 512 100 Euros dont le siège est à OULLINS (69600) 33, Avenue de la Californie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 329 425 128 RCS LYON,

Représenté par Maître Jean-François CHRONOWSKI, Avocat au barreau de LYON, Associé du Cabinet Juridique SAONE RHONE dont le siège est à FRANCHEVILLE, (69340) 1 Avenue du Chater,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit:

- que par une ordonnance en date du 18 Février 2011, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de METZ a nommé Monsieur Hubert de ROCQUIGNY du FAYEL en qualité de Commissaire aux Apports dans le cadre d'un projet d'apport d'une branche de fonds de commerce de la société EZUS LYON, société anonyme au capital de 400 000 Euros dont le siège est à VILLEURBANNE cedex (69616 43, Boulevard du 11 Novembre 1918 L'Atrium, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 266 845 RCS LYON à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, société anonyme au capital de 512 100 Euros dont le siège est à OULLINS (69600) 33, Avenue de la Californie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 329 425 128 RCS LYON, ladite branche connue sous la dénomination VALBEX consistant dans une activité de recherche, développement et production dans les domaines de la bio expérimentation animale.
- que par un courrier en date du 9 Mai 2011 Monsieur de ROCQUIGNY a fait savoir que, pour des raisons de charge de travail, il n'était pas en mesure d'accomplir sa mission et a demandé à être remplacé par un Confrère,
- que les deux sociétés susvisées souhaitent poursuivre l'opération d'apport,
- que cet apport serait réalisé moyennant l'attribution à l'apporteur, de parts de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, à créer lors d'une augmentation de son capital social au moyen des apports sus désignés,

C'est pourquoi le requérant prie qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un commissaire chargé, conformément à l'article L 225-147 et R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à la Société INDICIA BIOTECHNOLOGY par la société EZUS LYON et d'établir le rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Et ce sera justice
Fait à FRANCHEVILLE
Le 20 Mai 2011



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du Greffier,

Vu notre ordonnance n°2011OP502 en date du 18 février 2011 désignant Monsieur Hubert de ROCQUIGNY du FAYEL en qualité de commissaire aux apports aux fins principalement d'apprécier et évaluer l'apport de la branche d'activité VALBEX fait à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY par la société EZUS LYON,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

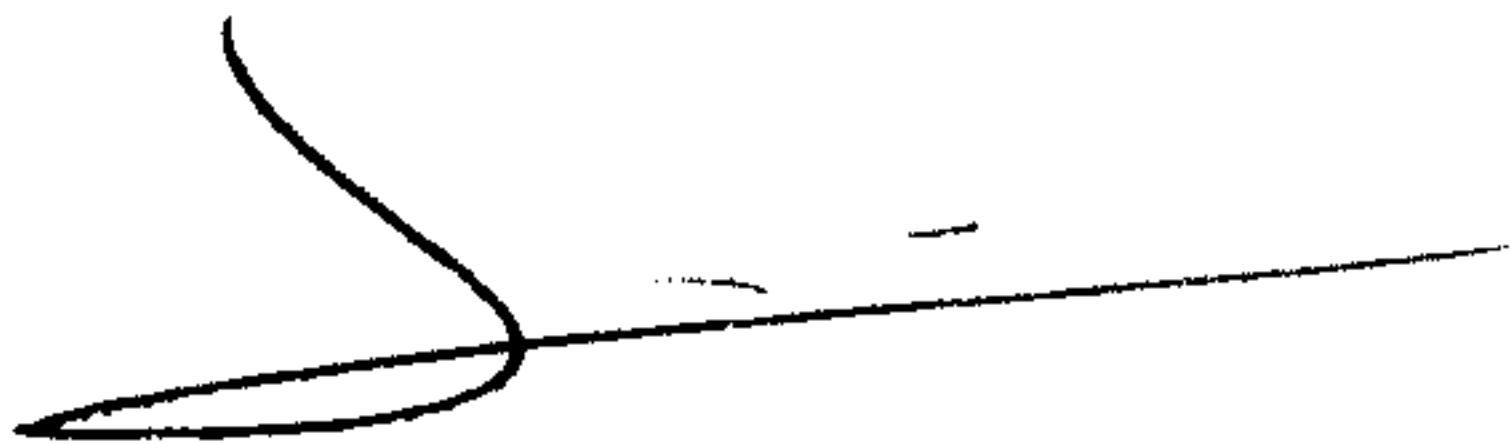
Vu le courrier en date du 9 mai 2011 de Monsieur Hubert de ROCQUIGNY,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

Monsieur Jean-Louis BALAZUC
EUREX Fiduciaire Européenne
53 rue Vauban
69006 LYON

Fait à LYON, le **25 MAI 2011**

LE PRESIDENT



M. SENDELIN

LE GREFFIER



M. ROCQUIGNY

11/963
25 MAI 2011
